

**COMPTE RENDU
DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 JANVIER 2021**

L'an deux mille vingt et un, le quatorze janvier à 18 h 30, les membres du conseil municipal de la commune de Fontenay le Marmion se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par David GUESNON, Maire, conformément aux articles L 2121-7 et L2122 8 du code général des collectivités territoriales.

Présents : BANON Sandrine ; BAYRAC Olivier ; BIZET Benoît ; BRIARD Marion ; CLIQUENNOIS Romain DENIS Hélène ; GUESNON David ; LEGRIS Laurence ; LENOEL Sophie ; MEZIERES Sandrine ; PERRIOT Mathieu ; VALTER Benn

Absents : ANQUETIL Gérard ; ASSIMON Véronique ; DELAUNAY Cédric (arrivé en cours de séance) ; DUMENIL Gilles ; GERMAIN Philippe (arrivé en cours de séance).

Absents excusés : //

Pouvoirs : BAILLEUL Charline à LEGRIS Laurence ; FAUVET Marie-Laure à CLIQUENNOIS Romain ;

Secrétaire : BAYRAC Olivier.

Monsieur le Maire demande aux élus l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour, les membres présents acceptent cet ajout.

COMPOSITION DE LA COMMISSION D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES « CLECT » - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE – 2021-01-01

Le **Maire** rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2017, le régime fiscal applicable à la communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon est la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU).

Dans ce cadre, en application de l'article 1609 nonies du Code Général des Impôts « est créé entre l'établissement public de coopération intercommunale et les communes membres une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges ».

Par délibération du 26 novembre 2020, le conseil communautaire a fixé la composition de la CLECT à 23 membres afin que chaque conseil municipal dispose d'un représentant.

Devant l'importance que le calcul des attributions de compensation représente pour chaque commune, il a été souhaité que chaque commune désigne un représentant titulaire et un représentant suppléant.

Aussi, en cas d'absence du titulaire, le suppléant pourra le remplacer et prendre part à toutes les discussions et décisions.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de désigner :

- Mr GUESNON David, en qualité de représentant titulaire ;
- Mr BAYRAC Olivier, en qualité de représentant suppléant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 14 voix pour,

Accepte de désigner ces élus pour siéger à la CLECT.

PRISE EN CHARGE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE 2021 – 2021-01-02 –

Préalablement au vote du Budget Primitif 2021, la ville ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2020.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2021, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le conseil Municipal peut, en vertu de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités territoriales, autoriser le maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2020.

A savoir :

| | |
|-------------------|--------------|
| Chapitre 20 | 5 500.00 € |
| Chapitre 21 | 115 000.00 € |

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2021 dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le vote du budget Primitif de 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 14 voix pour,

Accepte d'accorder cette autorisation de dépenses.

Arrivée de Mr GERMAIN

CARTE ACHAT – AUTORISATION SIGNATURE CONVENTION – 2021-01-03 –

La carte d'Achat proposée par la Caisse d'Epargne est une carte de paiement CB VISA sécurisée ;
Elle dispose d'un plafond annuel voté en conseil, avec un responsable agent de la collectivité, mandaté pour effectuer des transactions d'achat auprès de fournisseurs préalablement identifiés ;

Son prix est de 50 € par an

L'abonnement au portail internet est de 150 € par an (offert la 1^{ère} année)

Une commission sur les flux de 0.20 % du montant de la transaction

Pour bénéficier de ce service la collectivité doit signer une convention avec la Caisse d'Epargne ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 15 voix pour,

Autorise le maire à signer cette convention ;

Vote un plafond par transaction de 1000.00 €

SEMEURS DU VAL – JARDINS PARTAGES – AUTORISATION SIGNATURE CONVENTION – 2021-01-04 –

L'association « semeurs du Val » est en cours de création, les statuts seront déposés prochainement à la Préfecture.

Cette association a pour ambition de créer du lien autour de jardins partagés sur un mode réinventé avec un travail collectif autour de la terre, la nature, les légumes, les fleurs et la poésie.

Une charte de fonctionnement dans le respect des contraintes phytosanitaires va être mise en place et proposée aux futurs membres de l'association.

Si les règles ne sont pas respectées les « contrevenants » seront exclus de l'association qui se chargera de gérer le maintien de l'ordre, la mise à disposition du terrain peut être interrompue.

Afin de mener à terme ce projet une convention doit être signée par les parties.

Le Maire demande aux membres du conseil l'autorisation de signer la convention de mise à disposition des terrains concernés avec l'association « semeurs du Val »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 15 voix pour,

Autorise le maire à signer cette convention dès que les statuts seront déposés ;

PRIORISATION DES TRAVAUX DANS LE PARC – RACHAT DE TERRAIN – 2021-01-05

Dans le cadre de l'aménagement du parc communal et de l'aménagement d'une piste cyclable sécurisée, il est nécessaire d'acquérir du terrain auprès de l'agriculteur.

Ce dernier a donné un accord verbal avec comme contrepartie le coût de bornage et de clôture à la charge de la collectivité.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil l'autorisation de lancer la procédure auprès d'un géomètre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 15 voix pour,

Autorise le maire à lancer la procédure ;

DECISION MODIFICATIVE BP 2020 – 2021-01-06 –

A la demande du Trésor Public et afin de régler les derniers paiements de 2020 le Conseil doit délibérer sur une modification du budget 2020, les crédits nécessaires n'étant pas suffisants au compte 739221 ;

Le Maire propose de modifier le budget comme ci-dessous :

| Compte de provenance | Compte de destination |
|-----------------------------|------------------------------|
| chapitre 12 article 6413 | Chapitre 14 article 739221 |
| - 3 000.00 € | + 3 000.00€ |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 15 voix pour,

Autorise cette modification du budget 2020 ;

QUESTIONS DIVERSES

REPRESENTATION COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS : La Direction générale des Finances Publiques a désigné les membres de la commission, au regard de la délibération prise le 9 juin 2020 par les élus de FONTENAY LE MARMION.

Les commissaires titulaires sont donc Mesdames et Messieurs BANON Sandrine, BAILLEUL Charline, BRIARD Marion, BAYRAC Olivier, BIZET Benoît, GERMAIN Philippe.

Les commissaires suppléants sont Mesdames et Messieurs LENOEL Sophie, LEGRIS Laurence, MEZIERES Sandrine, PERRIOT Matthieu, GUESNON David, DELAUNAY Cédric.

RECRUTEMENT SERVICES CIVIQUES : Madame MEZIERES recevra 3 candidats vendredi 15 janvier. Les missions débuteront plutôt en février pour une question administrative. La secrétaire de mairie sera la référente. Les missions seront des missions d'entraides et de soutien sur les temps périscolaires du midi et du soir.

MISE A DISPOSITION EMPLOI ANIMATION : Une activité foot a débuté auprès des enfants de l'école primaire le mardi 12 janvier dernier. Du fait des annonces faites ce jeudi par le 1^{er} ministre elle ne pourra se poursuivre en salle dans l'immédiat.

(arrivée de Mr DELAUNAY)

MEDIATHEQUE : Le projet culturel est bien avancé. La commission a rencontré les membres de la DRAC, du CAUE, de la bibliothèque départementale. Le chantier pourrait démarrer en septembre 2022 et être livré en juin 2023 dans le meilleur des cas. L'espace inoccupé au-dessus de la bibliothèque ne pourra pas être utilisé car pas aux normes. La mise aux normes augmenterait considérablement le coût de l'opération. L'estimation actuelle du projet global (frais d'étude, mobilier, aléa, TVA, etc ...) s'élève à 682 200.00 € TTC. Une décision rapide doit être prise pour lancer la procédure et les demandes d'aides afin de savoir si le projet est réalisable ou non. Monsieur BIZET propose une procédure plus longue mais satisfaisante de sélectionner 3 candidats architectes et de les rencontrer afin d'échanger sur leur parcours leur motivation etc

CREATION GROUPE CANTINE : Monsieur le Maire souhaite qu'un groupe de travail réfléchisse au gaspillage alimentaire à la cantine. Mesdames et Messieurs DENIS Hélène, MEZIERES Sandrine, DELAUNAY Cédric et GUESNON David formeront ce groupe de travail.

CREATION GROUPE PROJET PARC : Mesdames et Messieurs BANON Sandrine, BAYRAC Olivier, BIZET Benoît, DELAUNAY Cédric, PERRIOT Matthieu, VALTER Ben et GUESNON David forment ce groupe de travail.

ILLUMINATIONS DE NOËL : Un groupe formé de Mesdames et Messieurs BRIARD Marion, LENOEL Sophie, Matthieu PERRIOT et Gérard ANQUETIL va réfléchir aux alternatives possibles pour la décoration de Noël prochain.

DISTRIBUTION DE LA DEPECHE : Le bulletin annuel sera distribué à partir du samedi 16 janvier prochain accompagné d'un questionnaire et d'une information relative au SMICTOM. La commission communication se réunira le 28 janvier prochain à 18 h 30 salle du conseil.

PROJET ISOLATION GROUPE SCOLAIRE : Le cabinet OBIOSE a restitué l'étude sur la consommation énergétique des bâtiments communaux. 4 scénarios sont possibles. Monsieur BIZET favoriserait les solutions 3 et 4, mais propose qu'elles soient revues ultérieurement. La demande de subvention auprès de la région pourrait être demandée dès à présent au vu de l'étude thermique selon Mr DELAUNAY.

TRAVAUX DIVERS :

Toiture Mairie : Un des couvreurs de la commune a fait une première estimation à 300 000.00 €. Monsieur le Maire est en attente du devis.

Ecole Primaire : Les toilettes sont vétustes et nécessitent une mise aux normes.

Logement F4 : pourrait servir provisoirement comme bureau et infirmerie pour l'école primaire, avec peu de travaux. Ce logement pourrait aussi être une salle pour les associations et dans ce cas les subventions existent.

Travaux de plomberie : Le changement de la baignoire sabot en douche pour le dernier logement de la rue de la République est prévu.

Logement personnes âgées : Monsieur le Maire n'a pas de nouvelles de qui que ce soit et le projet est en arrêt.

Déchets : Les détritiques jonchent de plus en plus la commune. Serait-il possible d'organiser une marche « le kms propre » pour nettoyer la commune et les abords ? .

Fête de la musique : Une réunion a eu lieu lundi 11 janvier 2021 afin d'organiser la fête de la musique le 19 juin prochain.

FIN DE REUNION A 20 H 55

ANQUETIL Gérard
(absent)

CLIQUENNOIS FAUVET Romain

LEGRIS Laurence

ASSIMON Véronique
(absente)

DELAUNAY Cédric
(absent excusé)
(Arrivé en cours de séance)

LE NOEL Sophie

BAILLEUL Charline
(pouvoir à L. LEGRIS)

DENIS Hélène

MEZIERES Sandrine

BANON Sandrine

DUMENIL Gilles
(absent)

PERRIOT Matthieu

BAYRAC Olivier

FAUVET Marie-Laure
(pouvoir à R. CLIQUENNOIS)

VALTER Benoît

BIZET Benoît

GERMAIN Philippe
(absent)
(arrivé en cours de séance)

BRIARD Marion

GUESNON David